

**Comptabilité - Exercice 1996 - Lignes de trésorerie -
Modification de la délibération du 11 décembre 1995**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 11 décembre 1995, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture auprès du Crédit Local de France d'une ligne de trésorerie de 45 000 000 F.

Cet organisme ayant scindé ses activités, la ligne de trésorerie est gérée par CLF Banque.

Aussi, à la demande du Crédit Local de France, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la délibération du 11 novembre 1995 comme sollicité.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.